

INFOSPORT 71

La Lettre de Liaison du Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire

Mars - Avril 2011 n°46



CDOS 71 : Assemblée Générale

CRIB : Informations diverses

Sport Santé : La podologie au service du sportif

L'olympisme à travers le monde

Natura 2000 : Conséquence pour les activités sportives

Haltérophilie : Finales Nationales à Epinac

Trophées Cadets Cadettes à Gueugnon avec Patrice Martin



Assemblée Générale du CDOS - Samedi 5 mars 2011 - Blanzay

Le Samedi 5 mars, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire tenait son assemblée générale à Blanzay. Elle s'est déroulée en présence de Monsieur **EMORINE**, Maire de Blanzay, qui nous accueillait, de Monsieur **THEVENOUD**, adjoint au député maire, Monsieur **MATHUS**, excusé, et représentant M. **LAGRANGE**, président de la Communauté Urbaine la Creusot-Montceau, de M. **BACOT**, directeur du service des sports du Conseil Général représentant Monsieur **VERNAY**, Vice-président du Conseil Général, excusé et de Monsieur **PAPET**, Président du CROS de Bourgogne. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale représentée par Madame **CHARRIER**, directrice départementale, était excusée dû à un devoir de réserve puisque nous étions en période électorale. Le quorum ayant été atteint, Rémi **STRASBERG**, secrétaire général adjoint a ouvert la séance.

Ce moment fut l'occasion de revenir sur les nombreuses actions menées par le CDOS sur le département en faveur du sport. Ainsi le président PONCEBLANC est revenu sur les thèmes du CNDS, des jeux de Saône-et-Loire, de la formation des dirigeants, et du travail réalisé avec les services de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional, nos interlocuteurs privilégiés.

Ensuite les différents présidents de Commission ont exposé leur rapport d'activité afin d'expliquer les objectifs et les résultats des actions menées. Parmi les thèmes abordés, certains ont interpellé les membres du CDOS et des comités présents.

Le CNDS et la campagne 2011

Cette campagne pose questionnement en particulier sur l'augmentation du seuil minimum de subvention qui est passé à 750 €. Le CDOS et la DDCS ont travaillé ensemble afin de minimiser l'impact pour les petits clubs et travailleront en 2011 en collaboration pour préparer le travail sur les têtes de réseau.

La réforme des collectivités territoriales

Elle est toujours d'actualité et le CDOS travaille sur cet axe afin d'anticiper les conséquences pour le mouvement sportif. Elle sera effective en 2014.

Le challenge de la commune la plus sportive

Celui-ci a été lancé fin 2010 pour une attribution du prix en 2011. Trois catégories sont représentées : moins de 3000 habitants, moins de 9000 habitants et plus de 9000 habitants. 8 dossiers sur le département de la Saône-et-Loire ont été déposés. Le CDOS gère les deux premières catégories, le CROS la troisième. Le jury départemental se réunira en Juin pour délibérer et attribuer le prix départemental dans les deux catégories.

La formation des dirigeants

De nombreuses formations ont été proposées sur les thèmes de l'informatique, l'association et son fonctionnement et le CNDS. En 2011 ces formations seront proposées ainsi qu'une formation sur un logiciel de comptabilité associative et une formation PSC1 (premiers secours).

Les Jeux de Saône-et-Loire

Ils auront lieu à Gueugnon au le 17, 18, 19 et 20 Mai 2012. Plusieurs réunions de préparation ont déjà eu lieu à Gueugnon avec la ville.

Expositions

Plusieurs expositions sont disponibles gratuitement. L'exposition «Femmes et Sport» sera complétée avec un volet supplémentaire lié au handisport féminin, qui manquait.

Rapport Financier

André BAGNARD, trésorier du CDOS a exposé les comptes à l'assemblée. Mme LABASTE, commissaire aux comptes a approuvé la tenue de ceux-ci et félicité M. BAGNARD pour son travail.

De nouveaux sujets font leur apparition comme celui sur «Natura 2000», le challenge de la commune la plus sportive parmi d'autres. A l'occasion de cette assemblée générale, le Prix Maurice GUICHARD, organisé par le Conseil Régional, a été remis par le Président du CROS de Bourgogne, M. PAPET. L'objectif est de récompenser un jeune dirigeant qui s'investit dans une structure associative sportive.

Marion Le TINNIER (CSL Basket St Vallier) a reçu le Prix Maurice GUCIHARD. Le CDOS a tenu à récompenser les deux autres candidats, Christophe MAILLET (Rugby Club Chalonnais), et Claire SAULNIER (Escrime Espérance Le Creusot). Des chèques cadeaux leur ont été remis. En fin d'Assemblée Générale, le président du CDOS remercie l'ensemble des partenaires : l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, le Journal de saône-et-Loire et le Crédit Agricole.



Le président PONCEBLANC expose son rapport moral en présence de Messieurs PAPET, EMORINE et BACOT



Marion Le TINNIER (CSL Basket St Vallier) a reçu le Prix Maurice GUICHARD. Christophe MAILLET (Rugby Club Chalonnais), et Claire SAULNIER (Escrime Espérance Le Creusot), étaient les autres candidats

Les Informations du Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles de Saône-et-Loire

16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines

COFFARD Joël : 03-85-57-63-00 ou 06-30-18-22-57 - crib@cdos71.asso.fr



Outil de calcul du coût de l'emploi

Le CNAR Sport et le CoSMoS ont développé un outil permettant d'estimer le coût d'un emploi au sein d'une association. Cet outil vous permet d'effectuer une première simulation du coût de l'emploi en fonction de différentes aides mobilisées. Il constitue une première étape nécessaire pour sensibiliser les structures associatives sportives aux conséquences et opportunités engendrées par la création d'un emploi.

Cet outil est accessible sur le site du CDOS 71 dans la rubrique boîte d'outils.

La valorisation comptable du bénévolat

Si le bénévolat est l'un des fondamentaux de la vie associative, il est souvent insuffisamment valorisé et son approche comptable paraît trop technique. Un nouveau guide pratique utile vient de paraître. Dans le prolongement de la conférence de la vie associative, plusieurs démarches convergentes ont été engagées visant à améliorer la connaissance, la reconnaissance et la valorisation du bénévolat.

S'agissant de la valorisation financière, les autorités de la profession comptable (conseil national de la comptabilité, ordre des experts-comptables, compagnie nationale des commissaires aux comptes) ainsi que le Conseil National de la Vie Associative ont consacré plusieurs de leurs travaux à ce sujet depuis 1985. Après la conférence de la vie associative, un groupe de travail composé de représentants de différentes associations et des administrations concernées a été mis en place par le ministère chargé de la vie associative. Il a élaboré un recueil de pratiques de la valorisation du bénévolat et de sa transcription dans les documents comptables selon les principes suivants :

- la valorisation comptable du bénévolat ne relevant pas d'une obligation, il ne s'agit pas de proposer une nouvelle norme comptable remplaçant le règlement modifié CRC n° 99-01 du 16 février 1999 qui paraît suffisant ;
- il n'y a pas de méthode unique. Si une association fait le choix de la valorisation financière et de son inscription en comptabilité, elle doit également définir les modalités pour le faire ;
- le résultat de ces travaux doit être accessible et utile à toutes les associations, des plus modestes à celles fonctionnant grâce au concours de plusieurs milliers de bénévoles et dotées d'une solide organisation.

Ce guide pratique rappelle les définitions et le contexte dans lequel s'inscrit la réflexion et décrit les enjeux de la valorisation et ses modalités recensées. Ses annexes présentent des outils témoignant concrètement des solutions retenues.

Source : <http://www.associations.gouv.fr/975-la-valorisation-comptable-du.html>



«Un compte association» pour faciliter les démarches

La Direction Générale de la Modernisation de l'État (DGME) lance «Votre compte association» sur le site www.service-public.fr.

Le but est de simplifier la gestion administrative des associations en leur permettant de gérer en ligne l'ensemble des démarches avec un compte et un mot de passe unique.

Ce compte permet à l'association de disposer de :

- Un accès unifié aux démarches administratives en ligne,
- Un stockage des documents dématérialisés,
- Une information officielle, personnalisée, articulée avec des sites partenaires.

Ce service permet notamment la création d'une association, la dissolution d'une association, la demande d'agrément d'association sportive ou de jeunesse et d'éducation populaire.



2011: Année européenne du Bénévolat et du Volontariat : « Je suis bénévole et je vous dis pourquoi »

Racontez votre histoire, mettez en scène votre expérience !

Pour répondre au slogan européen « Changez les choses, devenez bénévoles, devenez volontaires ! » Participez à l'appel à création vidéo et donnez aux non bénévoles l'envie de s'engager. Dans le cadre de l'année européenne du bénévolat et du volontariat, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative lance un appel à création et donne la parole à tous les bénévoles et volontaires de France. Pour cela il s'agit de réaliser un film de 90 secondes maximum, sur tout support de captation vidéo numérique, pour illustrer le bénévolat et le volontariat dans ses différents aspects, de raconter les histoires de vie quotidienne que permet de vivre l'engagement, de montrer l'utilité de se mobiliser et de s'engager.. Toutes les modalités de participation sur : www.jesuisbenevoleetje-vousdispourquoi.fr

Sport Santé : La podologie au service du sportif

Le chirurgien orthopédique, le généraliste, le médecin sportif etc... et même le kinésithérapeute sont souvent confrontés à de multiples pathologies, conséquences d'une activité sportive soutenue et répétée.

Ces affections d'origine traumatique ou microtraumatique sont d'autant plus fréquentes que le sportif présente des anomalies morphologiques du pied ou des troubles dynamiques dans le mouvement des jambes et le déroulement du pied au sol à la marche et à la course.

C'est justement sur ces déséquilibres constatés que le podologue intervient. Ce professionnel paramédical, spécialisé dans l'étude des membres inférieurs et de leurs fonctions, remédie aux blessures résultant de déficiences anatomiques acquises ou innées par la confection de semelles orthopédiques. Le podologue joue des rôles différents, ses compétences sont étendues aux soins des pieds de diabétiques, au traitement préventif et curatif des pieds et des ongles (durillons, cors, callosités, mycoses des ongles etc....).

Nous laisserons cet aspect du podologue pédicure pour aborder plutôt la correction biomécanique du pied à la marche et à la course. Les principales déformations du pied chez l'adulte peuvent engendrer des lésions inflammatoires sur tout l'appareil locomoteur. Nous citerons la tendinite d'Achille, le syndrome de l'essuie-glace, la talonnade, la périostite tibiale, les fractures de fatigue, la tendinite rotulienne et bien sûr d'autres blessures plus rares. Le podologue doit y remédier après une analyse soigneuse et minutieuse de l'ensemble du corps aussi bien en position statique debout sur le podoscope qu'en dynamique (course sur tapis ou à l'extérieur).

De même il examine les chaussures de course usées afin de déterminer le type de foulées : universel, supinateur ou pronateur.



IL FAUT DONC LES LUI PRESENTER.



Le coureur universel se caractérise par son absence d'appuis excessifs de part et d'autres de la chaussure. Il n'y a donc pas de déséquilibres. 30% des coureurs déroulent leur pied de cette façon. Ils n'éprouvent donc pas trop de difficultés pour se chausser. Le coureur pronateur est le cas le plus souvent rencontré, chez lui l'appui intérieur plus intense endommage la chaussure d'abord du côté externe du talon pour ensuite l'effondrer et l'user au bord interne de l'avant pied sous le gros orteil. Il n'y a donc presque plus d'amorti. Ce « pronateur » présente souvent un affaissement de la voûte plantaire associé parfois à un pied plat. Ce déséquilibre provoque souvent des tendinites d'Achille, des périostites et des douleurs des mollets. Le coureur supinateur (environ 10% des cas) use surtout la face externe de la semelle. Cette anomalie provient d'une rigidité trop importante du pied associée parfois à un pied creux. Si l'on ne corrige pas ce trouble dynamique, les chevilles et les genoux sont hélas soumis à de trop fortes contraintes biomécaniques.

Ainsi il est vivement conseillé pour les coureurs pronateurs ou supinateurs de remplacer la semelle standard dite de propreté de leurs chaussures universelles, par des semelles orthopédiques fonctionnelles. Cette orthèse orthopédique modifiant l'excès de pronation ou de supination, confectionnée, sur mesure par un podologue, assure une meilleure répartition des charges en course ou en marche de longue durée. Elles doivent être portées en permanence et renouvelées régulièrement. Tout est un problème d'équilibre ! Comme le train avant ou les 4 roues d'un véhicule motorisé doivent être contrôlés à chaque révision, le pied doit être ménagé et traité avec une attention toute particulière lorsqu'on sait qu'il est composé de 26 os, 19 muscles, 32 articulations et un enchevêtrement de ligaments et de structures fibreuses.

Docteur PETIT Gérard

Source : CROS Rhones Alpes - Docteur Gérard PETIT Médecin du sport et marathonien - Merci au CROS Rhones Alpes et au Docteur Gérard PETIT de nous permettre d'utiliser ce document

Les partenaires Institutionnels du Sport en Saône-et-Loire



Ils soutiennent le CDOS 71



Rédaction Mars - Avril 2011 : MM.B.Ponceblanc, G.Gueugnon, J. Prost, Mme V.Reb, M. J.Coffard
Adresse : Maison des Sports - Espace 71, 16 rue des Prés, 71 300 Montceau-les-Mines
Courriel : cdos71@wanadoo.fr, Tél / Fax : 03-85-57-63-00, Site Internet : www.cdos71.asso.fr
Ce bulletin a été édité en partenariat avec le CREDIT AGRICOLE Centre est

Natura 2000 : Quelles conséquences pour les activités sportives ?

Qu'est-ce que c'est ?

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.



Le Réseau européen de Sites « Natura 2000 » est élaboré à partir de 2 directives européennes :

La directive 79/409/CEE dite « oiseaux » et la directive 92/43/CEE dite « habitat-faune-flore ». Ce réseau n'a pas vocation à mettre la nature « sous cloche » et empêcher que l'on y accède!

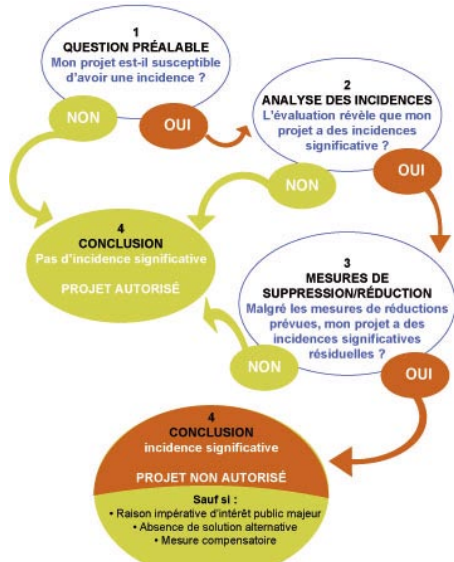
Le Guide méthodologique des DOCOB mentionne : «... la sauvegarde de la biodiversité des sites peut requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines... ». Pour autant : «... les activités humaines doivent demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des sites... »

Un site natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le document d'objectifs (ou DOCOB) : Un DOCOB est rédigé pour chaque site Natura 2000 afin de dresser une cartographie précises des habitats, établir un diagnostic écologique et socio-économique, définir les objectifs, déterminer les actions.

Tout cela dans le but de maintenir dans un état de conservation favorable, les populations d'espèces et les habitats naturels.

Un travail concerté au sein d'un Comité de Pilotage est à mettre en place pour une maîtrise d'ouvrage et d'animation par une collectivité locale qui s'est portée candidate et pour une large concertation autour de l'ensemble des acteurs socio-économiques et environnementaux...



Les sites natura 2000 d'une région

Chaque région dispose d'une liste : Consultation sur un Site Internet dédié : <http://www.natura2000.fr/>

Pour faciliter les recherches : Site Géoportail : <http://www.geoportail.fr/5063351/index/accueil.htm>

Prise en compte de natura 2000 dans les plans, programmes et projets..... dont les activités sportives !

La directive européenne « habitat-faune-flore » précise que : Les Etats membres doivent éviter la détérioration des habitats naturels ainsi que la perturbation des espèces.

- article 6 : « ... tout plan ou projet susceptible d'affecter un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences.

- Régime d'évaluation des incidences transposé en droit français dans les articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement à partir de 2001 et révisé en 2008.

Quelles activités sont soumises à « étude d'incidence » ?

Une liste nationale et des listes locales fixent les activités concernées par le régime d'évaluation des incidences N2000. Deux cas, selon que l'activité relève déjà d'un encadrement administratif, ou non.

Régime d'autorisation ou de déclaration existant : liste nationale : décret n° 2010-365 du 9 avril 2010

— Dispositif complété par des listes locales, fixées pour chaque département par arrêté préfectoral.

Aucun encadrement administratif existant :

— des listes locales, publiées par arrêté préfectoral pour chaque département, établies sur la base d'une liste nationale de référence (à paraître en 2011).

Principe et modalité pour mener une « étude d'incidence »

L'évaluation d'incidence est à la charge du maître d'ouvrage à savoir l'organisateur de la manifestation sportive ou le créateur de l'aménagement. Il doit concevoir le projet en fonction des enjeux écologiques du site.

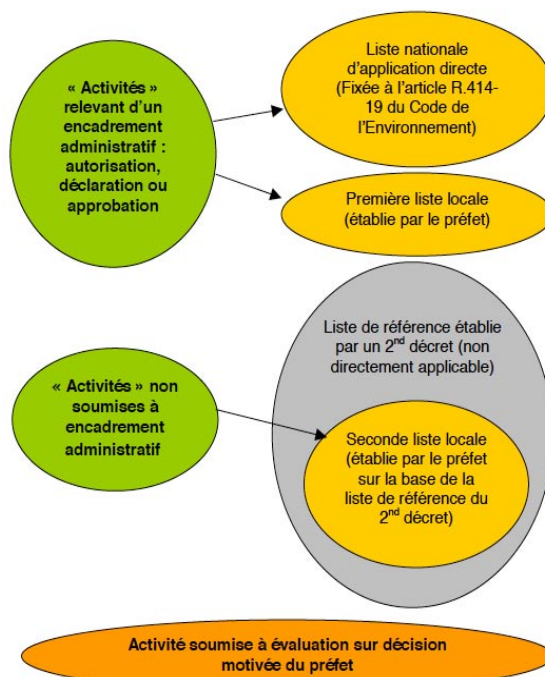
- Si incidence, trouver des alternatives techniques permettant de justifier l'absence ou la diminution significative des incidences.
- Réaliser une évaluation proportionnée et appropriée à l'ampleur et à la nature du projet, prendre en compte les effets cumulatifs éventuels avec d'autres activités en vigueur. Il doit conclure clairement à l'existence ou non d'incidences significatives.

Des outils pour réaliser l'étude d'incidence

- « l'indispensable livret sur l'évaluation des incidences » (DREAL Bourgogne – janvier 2011, d'après DREAL PACA)
- Site Internet des DREAL dans chacune des régions Rubrique Natura 2000 (Exemple du Site de la DREAL Bourgogne : http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=365)

- Un dossier type d'évaluation des incidences = « Trame d'évaluation simplifiée d'un projet de manifestation sportive » (Ministère des Sports et Ministère de l'écologie du développement durable, des transports et du logement) Dans : « Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000 ».

Articulation des différentes listes



Comités : vous avez la parole !!

Finales Nationales d'Haltérophilie du Championnats de France par Equipes Jeunes et Finale de Nationale 2 Féminines à Epinac, les 4 et 5 juin 2011 Du 16^{ème} arrondissement de Paris au Canton d'Epinac

Pour l'égalité des chances entre les zones rurales et urbaines.

Objet : La promotion de l'Haltérophilie, un sport Olympique majeur, en milieu rural et dans les Etablissements scolaires.

L'ASO du Mont de Rème dont le siège est à Saint Gervais sur Couches, dans une commune de 200 habitants, a obtenu de la Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme, l'organisation des **Finales Nationales d'Haltérophilie du Championnat de France par équipes Jeunes et la Finale de Nationale 2 Féminines**. Cette démarche a été motivée pour promouvoir l'Haltérophilie à travers un grand évènement National à quelques mois des Championnats du Monde qui auront lieu à Paris. Ceci s'oriente en direction de nos jeunes et des établissements scolaires. Plusieurs collèges ont ouvert leurs portes pour la première fois cette année en Bourgogne à cette discipline Olympique, cela pourrait signifier la création de sections sportives d'Haltérophilie dans les collèges avec l'UNSS, en liaison avec les clubs locaux.

C'est aussi dans un but d'égalité des chances entre les zones rurales aux faibles populations avec des équipements limités ou inexistants par rapport aux grandes villes habituellement concernées, avec tous les moyens et les transports.

Cette démarche risque de changer à l'avenir : la prise de conscience est réelle dans ce secteur de Saint Gervais sur Couches qui est désigné comme prioritaire pour l'Haltérophilie dans le plan régional des Equipement Sportifs en Bourgogne pour un projet à notre initiative, pour une structure partagée à la fois pour des activités sportive et culturelles.

L'obtention de ces Finales dans un secteur très rural relève déjà de l'exploit. On passe du Stade Pierre de Coubertin à Paris où viennent de se dérouler les Championnats de France Seniors des 3 disciplines Haltérophilie, Force Athlétique et Culturisme, organisées par la Fédération dans le 16^{ème} arrondissement de Paris des plus mondain, à deux pas du mythique Roland Garros.

La transition va être significative, c'est normal, j'ai prévenu les membres des clubs présents à l'Assemblée Générale de notre Fédération qui vient de se tenir à Paris au siège du CNOSF.

Le Président **Jean Paul BULGARIDHÈS** a rappelé en réponse que l'essentiel dans le fait était que les athlètes tirent dans de bonnes conditions, l'absence de 4 ou 5 étoiles n'est donc pas un problème.

Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas faire le maximum, avec le concours demandé au Maire d'Epinac et Conseiller Général de Saône-et-Loire **Jean-François NICOLAS**.

Le Gymnase scolaire du SIVOS d'Epinac sera le théâtre des opérations avec l'accueil de près de 120 athlètes filles et garçons et sera lié pour des annexes nécessaires à l'organisation, au Collège Hubert REEVES dirigé par la Principale Madame **Dominique GALLIEN-FAVELIER**. Le Conseil Régional de Bourgogne du Président **François PATRIAT** et de la Vice-présidente chargée des Sports **Safia Ibrahim OTOKORE** apporte déjà une solide pierre de taille à l'édifice avec la convention d'objectifs signée entre la Région et notre Comité Régional d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique. Cet ensemble est lié au dynamisme du CROS de Bourgogne présidé par **Jean-Pierre PAPET**.

Au fil de nos dernières manifestations, à Couches pour des Finales Interzones et plus récemment à Avallon pour une très grande Finale de Force Athlétique, la région nous a permis de créer une dotation en matériels spécialisés sur l'investissement et en fonctionnement qui permet d'établir la base de cette organisation pour le développement de nos activités. L'aide du CNDS est demandée, à la fois à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale sous la direction de **Philippe MICHEL** et à la Direction Départementale de Saône de la Cohésion Sociale sous la direction de **Martine CHARRIER**. La DRJSCS apporte aussi une contribution très importante en mettant à notre disposition le Conseiller Technique Sportif Luca Bardis.

Les soutiens du CDOS de Saône et Loire présidé par **Bernard PONCEBLANC**, tout comme l'appui à l'ASO du Mont de Rème de **Jean SIMONIN** qui est Président de la Communauté de Communes < Autour du Couchois > sont assurés. Les Présidentes et Présidents des clubs du Comité régional de Bourgogne FFHMFAC avec leurs bénévoles apporteront leurs concours indispensable avec en plus des prêts en matériels.

Enfin, en prélude à ces finales, une démonstration d'athlètes de haut niveau en plein air, la plus médiatique possible, aura lieu le 20 mai 2011 à 16h au Collège Hubert Reeves, avec la présence de **Mélanie NOEL**, 7^{ème} aux Jeux de Pékin et **Denis JOUKOV** le grand espoir Bourguignon, devant l'ensemble des 180 collégiens et collégiennes avec à l'ouverture le passage de l'escadrille du Morvan.



Réunion du 8 février 2011 sur le site de la compétition à Epinac : De gauche à droite Luca Bardis CTS de Bourgogne, Bernard Ponceblanc Président du CDOS 71, Jean François Nicolas Maire d'Epinac Conseiller Général de Saône et Loire, Christian Beekhuizen Président de la Commission Nationale des Arbitres, François Graillet représentant de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale et Jean Paul Rachel Président de l'ASO du Mont de Rème et du Comité Régional de Bourgogne d'Haltérophilie.

L'olympisme à travers le monde

23 février 2011 : Londres 2012 - Premier site opérationnel au Parc olympique

Le comité d'organisation des Jeux de 2012 à Londres a inauguré aujourd'hui son vélodrome flambant neuf – le premier site sportif du Parc olympique à être terminé. D'une capacité de 6000 places, le vélodrome accueillera les épreuves olympiques et paralympiques de cyclisme sur piste en 2012. Après les Jeux, il sera à la disposition des athlètes de haut niveau comme de la communauté locale et comprendra un café, un poste de location de vélos ainsi qu'un atelier de réparation. Lancés en mars 2009 par l'ODA (l'Autorité chargée de la livraison des infrastructures olympiques), les travaux de construction sont aujourd'hui achevés, à moins de 18 mois de l'ouverture des Jeux.



350 000 clous : La piste de 250 mètres, agréée par l'UCI (Union Cycliste Internationale), a été conçue avec l'objectif d'en faire la plus rapide du monde. Tout a été étudié dans les moindres détails, forme géométrique, température ambiante et matériaux durables utilisés, pour créer des conditions permettant d'y battre des records. La piste a été aménagée avec des tribunes tout du long afin de créer la meilleure ambiance possible durant les compétitions.

28 février: Trois mascottes olympiques pour Sotchi 2014

Le lapin, l'ours polaire et le léopard seront les mascottes officielles des Jeux Olympiques d'hiver de 2014 à Sotchi. La décision a été prise par le public russe à l'issue de l'émission de télévision «Talismaniya Sotchi 2014 – The Final», diffusée en direct le 26 février. Le léopard a recueilli 28 % des voix, l'ours polaire 18 % et le lapin 16 %. Un jury composé de paralympiens a choisi le rayon de soleil et le flocon de neige comme mascottes des Jeux Paralympiques. Un fabuleux trio Le président de la commission de coordination des Jeux à Sotchi, Jean-Claude Killy, a déclaré : «Je souhaiterais féliciter le peuple russe et le comité d'organisation de Sotchi 2014 d'avoir choisi le lapin, l'ours polaire et le léopard. Je suis persuadé que ce fabuleux trio, en valeurs olympiques en Russie et dans le reste du monde, permettra à toute une nouvelle génération de découvrir les Jeux.»



2 mars 2011 : Lancement du concours de création des médailles pour Innsbruck 2012

À la suite du succès remporté par le concours de création des médailles lancé à l'occasion des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de 2010 à Singapour, le Comité International Olympique (CIO) offre une nouvelle fois la possibilité aux fans du monde entier d'écrire une page de l'histoire olympique en concevant les médailles de la toute première édition des JOJ d'hiver.

Les fans sont invités à soumettre leurs idées pour les médailles qui seront décernées lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver qui se tiendront à Innsbruck, Autriche, du 13 au 22 janvier 2012.

Gian-Franco Kasper, président de la commission de coordination des Jeux à Innsbruck, a déclaré : «Nous nous réjouissons du lancement de ce nouveau concours et sommes impatients de découvrir la créativité et l'imagination dont feront preuve les jeunes du monde entier.»

Le public sera ensuite invité à voter pour ses créations préférées. Les dix premières seront ensuite soumises à un jury du CIO qui sélectionnera le vainqueur.

L'heureux gagnant remportera un voyage aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2012 à Innsbruck ainsi qu'une réplique de la médaille d'or sur laquelle apparaîtra sa création. Pour accéder au site web ouvert pour le concours de création des médailles : <http://www.medaldesigncompetition.com/Contents/En/Default.aspx>



08 mars 2011 - Cap sur la Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport en 2012

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Comité International Olympique (CIO) a annoncé le thème de la prochaine Conférence mondiale sur la femme et le sport en 2012 : «Plus forts ensemble : l'avenir du sport». La manifestation se tiendra du 16 au 18 février 2012 à Los Angeles, États-Unis, et est organisée conjointement par le CIO, le Comité National Olympique (CNO) américain et le Comité de Californie du Sud pour les Jeux Olympiques.

15 mars 2011 - À J-500 des Jeux de 2012 à Londres, les demandes de billets affluent

La ville de Londres a commencé à célébrer hier les 500 jours qui la séparent de l'ouverture des Jeux en dévoilant à Trafalgar Square une horloge OMEGA chargée d'égrener le compte à rebours. Chronométreur officiel des Jeux Olympiques de 2012 à Londres, OMEGA a installé une grande horloge, laquelle permettra aux Londoniens de décompter les jours, les heures, les minutes et les secondes jusqu'au grand jour pour la capitale britannique – à savoir le 27 juillet 2012 – date de la cérémonie d'ouverture des Jeux d'été. En outre, le coup d'envoi des demandes de billets pour les Jeux a également été donné partout dans le monde. Les fans de sport et d'Olympisme peuvent en effet d'ores et déjà postuler pour assister aux Jeux et voir concourir les meilleurs athlètes du monde.

Trophées cadets/cadettes : 19 Avril 2011 à Gueugnon avec Patrice Martin

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire et son président Bernard PONCEBLANC, organisaient, en partenariat avec le Conseil Général de Saône-et-Loire, la Ville de Gueugnon, le Crédit Agricole et le Journal de Saône-et-Loire, **les 24èmes Trophées Cadets Cadettes le Mardi 19 Avril 2011** à Gueugnon. Comme chaque année, le CDOS invite un sportif de renom pour parrainer cette manifestation qui est devenue un évènement incontournable sur le département. Le parrain de cette nouvelle édition fut Patrice MARTIN (Ski Nautique), 34 fois champion d'Europe et 12 fois champion du monde.

Après avoir remis les trophées aux nombreux cadets et cadettes méritants du département, sur propositions des comités départementaux, Patrice Martin s'est prêté au jeu des autographes et des interviews avec une très grande gentillesse.



Digest

Patrice MARTIN, né le 24 mai 1964 à Nantes.

Il fut champion d'Europe à 13 ans et champion du monde à 14 ans. 12 titres de champion du monde, 34 titres de champion d'Europe et 25 records du monde.

Il occupe désormais le poste de président de la Fédération française de ski nautique et a été élu au Comité national olympique et sportif français.



Discours d'accueil de Monsieur Dominique LOTTE, Maire de Gueugnon, Président délégué du Conseil Général, Président de la communauté de communes du Pays de Gueugnon.



L'équipe féminine de Natation du CS Saignes a reçu le premier trophée de la soirée des mains de Patrice MARTIN et de Monsieur Jean-Luc VERNAY, Vice-président du Conseil Général chargé des Sports représentant Monsieur Arnaud MONTEBOURG, Président du Conseil Général.



M. Théo HONDERLIK du FC Gueugnon (Tennis de Table) encadré de Madame Claudie CLEMENT et de Monsieur Bernard PONCEBLANC, Président du CDOS de Saône-et-Loire.

La promotion 2011, la promotion «Patrice MARTIN» avec les élus du CDOS et les personnalités.



Monsieur Christophe Trivino, adjoint au maire chargé des sports de la ville de Gueugnon et Patrice Martin ont remis le trophée à Benjamin DEBARROS de l'Ecole de Conduite Gueugnonnaise accompagné de son entraîneur M. FAVIER.



Alexis TAIPA de l'UF Mâcon (football) a reçu le trophée des mains de Patrice MARTIN et de M. Alain BRUSTIER

